

ECHANGES DE FORMALITES CFE **DEMATERIALISEES**

PROCES VERBAL DE QUALIFICATION **DE LA FONCTION « ECHANGE XML »**

EDITEUR DU LOGICIEL :

Dénomination : **PICTAV INFORMATIQUE**
Adresse : 22 Avenue de l'Europe
86000 POITIERS

LOGICIEL CONCERNE :

Dénomination de l'ensemble logiciel : **PIXI**
Version : **V2008/V2009**

PRESENTATION ET OBJECTIF DE LA QUALIFICATION :

Les centres de formalités des entreprises utilisent des logiciels du marché pour traiter les dossiers de formalités. Ils peuvent transmettre des formalités dématérialisées à certains partenaires avals.

Pour éviter à chaque partenaire et à chaque centre de formalités de supporter une phase de qualification technique de ces échanges dématérialisés, la communauté des CFE a organisé un processus de qualification, à l'usage des éditeurs des logiciels du marché, afin de mutualiser les acquis et les ressources de qualification.

CONTEXTE IMPOSE POUR LA QUALIFICATION :

La qualification s'est appuyée sur le contexte décrit ci-dessous.

NORME FONCTIONNELLE :

Les données transmises répondent aux descriptions fonctionnelles et aux conditions décrites dans le document : **NORME FONCTIONNELLE D'ECHANGES AUTOMATISES D'INFORMATIONS**, distribué par la communauté sous forme de document électronique créé le 28 novembre 2008 dans sa version V2008-01.

MESSAGE :

Le message utilisé est : **REGENT XML V2008-01** défini par la communauté des CFE.

Le schéma utilisé par l'éditeur est celui qui a été distribué par la communauté dans le fichier **Message_Regent_V2008-01.xsd** du 28 novembre 2008.

MESSAGERIE :

La messagerie ATLAS400 a été utilisée par l'éditeur pour la transmission des fichiers d'échanges.

DISPOSITIF D'ACCUSE RECEPTION :

Le dispositif d'accusé réception, défini par la communauté et dont les spécifications fonctionnelles ont été publiées dans le fichier : Spécifications AR aux éditeurs.zip du 22 janvier 2003, a été utilisé par l'éditeur, sans qu'il soit possible pour les qualificateurs d'en vérifier le niveau fonctionnel.

DESCRIPTION DU SUPPORT DE QUALIFICATION :

Le support de la qualification est constitué de 3 jeux de formulaires CFE de référence établis par la communauté.

Ces jeux de référence ont été complétés par des transmissions de simulation à partir de cas réels entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen et ses partenaires URSSAF et INSEE.

LIMITES DE LA QUALIFICATION :

La qualification a porté sur :

- Le placement des informations à transmettre dans le sens CFE vers partenaires avals.
- Le filtrage des données et des événements conformément aux filtres décrits dans la norme désignée ci-dessus.
- Les informations filtrées pour les partenaires RSI, INSEE, URSSAF, GREFFE

La qualification ne porte pas sur :

- La fonction de réception d'une formalité par le logiciel de l'éditeur,
- Le niveau fonctionnel et la qualité du logiciel informatique qui traite la fonction CFE,
- La codification « RIVOLI » des lieux,
- La conformité des libellés de communes au répertoire des communes de l'INSEE,
- Les codifications des destinataires dans le peigne de diffusion,
- La logique de définition des destinataires par rapport aux événements et aux contenus d'informations.

La qualification ne préjuge pas des évolutions de la normalisation fonctionnelle ou du message REGENT XML pour lesquelles de nouvelles qualifications seraient nécessaires.

LIMITES DE RESPONSABILITES :

Cette qualification n'est pas une certification. Elle permet aux utilisateurs du logiciel ci-dessus désigné, de préjuger du respect des normalisations précédemment décrites et du caractère opérationnel de la liaison. Elle ne constitue pas une preuve, mais seulement une présomption forte de bon fonctionnement.

La responsabilité des organismes mandatés pour la qualification ne saurait être engagée en ce qui concerne les dommages qui pourraient être consécutifs à un échange entre un CFE et un partenaire aval. :

- La perte d'une ou plusieurs formalités au cours d'un échange entre partenaires,
- Un dysfonctionnement de la messagerie utilisée ou du logiciel d'échange de l'éditeur,
- Un dysfonctionnement des échanges après modification du dispositif par l'éditeur,
- Un mauvais placement de d'information pour lequel le logiciel de l'éditeur permettrait un choix ou un paramétrage par un utilisateur.

CRITERES DE QUALIFICATION :

L'éditeur a constitué et transmis, par la messagerie ATLAS400, 1 fichier d'échange qui répond aux critères de qualification décrits ci-dessus.

Les fichiers transmis par l'éditeur ne font plus apparaître de divergences avec les fichiers de référence de la communauté.

Les transmissions de simulation transmises par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen ne font pas l'objet de remarque concernant leur constitution et leur contenu.

CONCLUSION DE LA QUALIFICATION :

Dans les conditions décrites ci-dessus, les échanges de formalités dématérialisées par le logiciel « PIXI V2008/V2009 » de l'éditeur : PICTAV Informatique sont qualifiés pour la fonction d'échanges dématérialisés des CFE à la date du **25 mars 2009**.